

INSTITUT de FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS



LYCEE POLYVALENT
NORD GRANDE TERRE



L'Aide-Soignant(e) sous la responsabilité et en collaboration de l'infirmier(e) réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne. Il, Elle accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne et contribue à son bien-être. Il, Elle l'aide à maintenir ou retrouver son autonomie dans une approche globale qui prend en compte la dimension relationnelle du soin. IL,Elle exerce à l'hôpital, en clinique, en EHPAD, en hospitalisation à domicile, en IME et en M.A.S....

CONDITIONS D'ADMISSION A LA FORMATION DU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Calendrier de l'épreuve de sélection

L'arrêté du 7 avril 2020 concernant les modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture et au diplôme d'Etat d'aide-soignant a été publié au journal officiel



arrêté du 7 avril 2020 modalités admission formations AS et AP.pdf

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	<ul style="list-style-type: none">- Le 28 Avril 2020- Dossier d'inscription à télécharger sur le site : http://LPO nord grande terre
DATE LIMITE DE RETOUR du DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET	<p>La date limite est fixée au vendredi 29 mai 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Par courrier : cachet de la poste faisant foi- A l'IFAS, Lycée Polyvalent Nord Grande Terre : dépôt le vendredi 29 mai 2020 de 7h30 à 17h00- Par courriel sur fichier PDF : ifaspong@gmail.com
SELECTION DES DOSSIERS	Semaines du 02 Juin 2020 au 26 Juin 2020
RÉSULTATS DE SELECTION ET PUBLICATION	Mardi 30 Juin 2020 à 10h00
DATE DE RENTRÉE EN FORMATION	Date communiquée ultérieurement

Inscription à la sélection

Télécharger le dossier d'inscription à la sélection d'entrée en formation d'aide-soignant en cliquant [ici](#)

Conditions d'inscription

Etre âgé(e) de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation.

Aucune condition de diplôme n'est requise.

La sélection **de tous les candidats** est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

Candidats en parcours complet

- Sans diplôme
- Titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau III minimum
- Titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu

Candidats dispensés de modules : titulaires d'un

- Baccalauréat professionnel « accompagnement, soins et services à la personne (Bac pro ASSP)
- Baccalauréat « services aux personnes et aux territoires » (Bac pro SAPAT)
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture qui souhaite obtenir le diplôme professionnel d'aide-soignant,
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
- Mention complémentaire aide à domicile (MCAD)
- Diplôme d'état d'aide médico-psychologique (DEAMP)
- Ambulancier ou certificat de capacité
- Titre d'assistant de vie aux familles

Les voies d'accès sont les suivantes :

- La formation initiale,
- La formation continue,
- La validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Modalités de sélection

L'admission les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus fixés dans l'arrêté du 7 avril 2020

Le nombre de places ouvertes au sein de chaque institut de formation ne peut excéder cette capacité d'accueil autorisée.

Cette limite ne s'applique pas aux candidats inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

Nombre de places

Il est fixé à 20 pour la rentrée de septembre 2020

Composition du dossier

Le dossier comporte les pièces suivantes :

1. Une pièce d'identité ;
2. Une lettre de motivation **manuscrite** ;
3. Un curriculum vitae ;
4. Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Ce document n'excède pas deux pages.**
5. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
6. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
7. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
8. Le cas échéant, uniquement pour les rentrées de septembre 2020 et de janvier 2021, une attestation de suivi de préparation au concours d'aides-soignants au cours de l'année 2019-2020 ;
9. Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant. Les attendus et critères nationaux :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	- Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit - Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer - Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	- Maîtrise du français et du langage écrit et oral - Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	- Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables - Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Épreuves de sélection

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

Remarque

Dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de covid-19, POUR L'ANNEE 2020 UNIQUEMENT, L'ENTRETIEN EST SUPPRIME.

LA SELECTION EST EFFECTUEE PAR LE SEUL EXAMEN DU DOSSIER.

Résultats

Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont affichés au siège de l'institut de formation et publiés sur internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats.

Il dispose d'un délai de **sept jours ouvrés pour valider son inscription** en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

LA FORMATION : AIDE-SOIGNANT

Durée de la formation

10 mois en alternant cours et périodes de stage

Organisation

- **8 modules de formation :**

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne - 4 semaines
- Module 2 : Etat clinique d'une personne - 2 semaines
- Module 3 : Soins - 5 semaines
- Module 4 : Ergonomie - 1 semaine
- Module 5 : Relation-communication - 2 semaines
- Module 6 : Hygiène des locaux - 1 semaine
- Module 7 : Transmission des informations - 1 semaine
- Module 8 : Organisation du travail - 1 semaine

- **6 stages dont au moins 1 obligatoire dans chacun des secteurs suivants :**

- Services de court séjour : chirurgie, médecine...
- Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées
- Service de santé mentale ou service de psychiatrie
- Secteur extrahospitalier